

CAHIER DES CHARGES

Assistance technique à la Maîtrise d’Ouvrage Délégée (ATMOD) dans le cadre de la supervision de travaux d’infrastructures et équipements
Projet PEFFAG - Projet d’Établissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mission	Assistance technique à la maîtrise d’ouvrage déléguée dans le cadre de la supervision des travaux d’extension et de construction des Directions Régionales et Préfectorales de l’Élevage dans les régions de N’Zérékoré, Kankan et Faranah
Bénéficiaire(s)	Ministère de l’Élevage (ME)
Pays	Guinée
Nombre de postes recherchés	Un (1) ingénieur Assistant Technique à Maîtrise d’Ouvrage Délégée (ATMOD)
Nature du contrat	Contrat de Prestation de Services (CPS)
Périmètre	Tranche ferme : Kankan / N’Zérékoré / Faranah. Tranche conditionnelle : Siguiri et Mandiana.
Modalités	Au moins 2 visites par mois et par site
Durée totale de la mission	11 mois

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU BESOIN

1. Présentation d'Expertise France

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France.

La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière ;
- Paix, stabilité et sécurité ;
- Développement durable, climat et agriculture ;
- Santé et développement humain.

2. Présentation du projet PEFFAG

Le Projet d’Établissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG) vise à contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires en Guinée en augmentant la production et la consommation nationales

de produits avicoles. Le programme est financé par l'Agence française de développement (AFD) sous forme de subvention octroyée à la République de Guinée, structurée en deux enveloppes : l'une sous maîtrise d'ouvrage de la République de Guinée (ministère de l'Agriculture et de l'Élevage - MAGEL), l'autre sous maîtrise d'ouvrage de l'AFD et mise en œuvre par Expertise France.

Le montant du projet est de 15 M€. Ce budget est divisé en deux enveloppes, la première d'un montant initial de 9,6 M€ est gérée par le Ministère de l'Élevage (ME) via la Cellule de Pilotage du Projet (CPP), la seconde, d'un montant initial de 5,4 M€ est gérée par Expertise France (EF).

Le PEFFAG a cependant connu une restructuration majeure en mai-juin 2025 qui a eu pour effet de transférer 4,6 M€ de l'enveloppe du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) vers l'enveloppe EF ; il en résulte que le budget de l'enveloppe MAGEL est passé à 5 M€ et celui d'EF à 10 M€. Cette décision a été prise conjointement par le MAGEL et l'Agence Française de Développement (AFD) pour tenir compte du faible taux d'exécution financière (15 %) après 4,5 ans d'activité et pour éviter la perte des fonds en subvention à la date d'achèvement technique du projet. Le projet a également été prolongé jusqu'à fin 2027 pour permettre l'usage des fonds restants.

Ces fonds supplémentaires mis à disposition d'EF permettront, entre autres, le financement d'infrastructures pour les services déconcentrés de l'Élevage dans les régions et préfectures. EF disposant d'une expertise éprouvée en Guinée pour piloter des projets de construction d'infrastructures, une nouvelle composante 4 « infrastructures DRE/DPE » a été créée pour prendre en compte la construction, la réhabilitation voire l'extension des Directions Régionales et Préfectorales de l'Élevage en cohérence avec l'objectif de développement de la filière avicole du PEFFAG.

Faisant suite au lancement officiel de la composante 4 le 10 octobre 2025, la première phase d'état des lieux a abouti à un programme architectural coconstruit, validé en séance plénière le 11 février 2026.

Sur cette base, une Maîtrise d'œuvre (MOE) a été recrutée, le processus de recrutement ayant fait l'objet d'une restitution au ME le 18 mai 2026. La MOE a ensuite été présentée aux acteurs de terrain lors d'une mission conjointe menée du 8 au 19 juin 2026 avec l'ensemble des acteurs des niveaux central et opérationnel. Cette mission marque la première étape de la phase de conception-études dont l'analyse des données a abouti à l'Avant-Projet Sommaire (APS), présenté et validé le 23 juillet 2026. Treize (13) sites ont été retenus dont 9 en tranche ferme et 4 en tranche conditionnelle, répartis comme suit :

Région(s)	Tranche ferme	Qté	Tranche conditionnelle	Qté
N'Zérékoré, Kankan	DRE N'Zérékoré DRE Kankan	2	DPE Siguiri DPE Mandiana	2
Faranah, Labé, Mamou	DRE Faranah DRE Labé DRE Mamou	3	N/A	0
Kindia	DRE Kindia DPE Coyah	2	DPE Forécariah	1
Boké, Kindia	DRE Boké DPE Dubréka	2	DPE Fria	1

Les plans et les documents techniques sont finalisés. Le processus de sélection des entreprises est en cours et devrait conduire à leur contractualisation, pour une durée prévisionnelle d'exécution des travaux de neuf (9) mois.

Compte tenu de la dispersion géographique des sites d'intervention et de la nécessité d'assurer des visites de supervision plus fréquentes, Expertise France prévoit de recruter une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage déléguée (ATMOD). Celle-ci sera chargée d'appuyer la supervision des travaux d'extension, de construction et d'équipement des Directions régionales et préfectorales de l'Élevage situées dans les régions de N'Zérékoré, Kankan et Faranah.

La supervision des sites implantés dans les quatre (4) autres régions – Mamou, Labé, Kindia et Boké – sera assurée par le chargé des infrastructures et équipements basé à Conakry.

Cette répartition géographique des responsabilités n'exclut toutefois pas l'intervention de ce dernier sur les sites relevant du périmètre de l'ATMOD. En fonction des besoins, de l'avancement des travaux et des impératifs de coordination et de contrôle, il pourra également effectuer des visites de supervision sur les sites concernés. Cette disposition vise à garantir l'harmonisation du suivi technique et la cohérence de la supervision de l'ensemble des interventions.

L'ATMOD exercera ses missions en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre (MOE), chargée de la supervision, ainsi qu'avec les entreprises titulaires des travaux dans sa zone d'affectation.

III. OBJECTIF ET RESPONSABILITÉS

1. Objectif général

Assister la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée dans le suivi des travaux d'extension et de construction des Directions Régionales et Préfectorales du Ministère de l'Élevage dans les régions de Faranah, N'Zérékoré et Kankan.

2. Objectifs spécifiques

- **Assurer la conformité technique des travaux.** Veiller au respect des plans, cahiers des charges et normes en vigueur pour les infrastructures et équipements concernés.
- **Garantir la qualité et la durabilité des réalisations.** En lien avec la maîtrise d'œuvre (MOE), mettre en place un contrôle rigoureux des matériaux, méthodes de mise en œuvre et finitions.
- **Suivre l'avancement et le respect des délais.** Contrôler l'exécution des travaux selon le planning contractuel et proposer des actions correctives en cas de dérive.
- **Faciliter la coordination entre les acteurs.** Assurer une communication fluide et régulière entre Expertise France, la MOE, les entreprises et les autres parties prenantes locales.
- **Assurer le reporting et la capitalisation.** Superviser l'élaboration des rapports techniques réguliers par la MOE et documenter les bonnes pratiques et difficultés rencontrées.

3. Responsabilités principales Suivi technique des travaux

- Superviser l'exécution des ouvrages et équipements, y compris les installations photovoltaïques et le forage/adduction d'eau prévus au programme architectural, et contrôler leur conformité aux plans, cahiers des charges, normes techniques et spécifications contractuelles, en lien avec la MOE.
- Vérifier et valider, avec la hiérarchie, les choix techniques et logistiques afin de garantir la qualité, la durabilité et la bonne disponibilité des matériaux et équipements.

- Contrôler la qualité, les quantités et la conformité des approvisionnements et livraisons, en signalant toute anomalie.
- Participer aux opérations de réception et de décompte des travaux avec la MOE et les entreprises.

Coordination et communication

- Représenter la Maîtrise d'Ouvrage sur site et préserver ses intérêts, en coordination étroite avec la MOE et les entreprises.
- Participer aux réunions de chantier pilotées par la MOE, ainsi qu'aux réunions, ateliers et présentations du projet dans sa zone d'intervention.
- Assurer la tenue régulière de points techniques avec la MOE et les entreprises pour suivre l'avancement, identifier les dérives et convenir des mesures correctives.

Suivi administratif et reporting

- Contribuer à la planification des activités et suivre leur mise en œuvre conformément aux instructions de la hiérarchie.
- Rédiger et transmettre des compte-rendus périodiques intégrant ses observations et celles de la MOE.
- Identifier et remonter à la hiérarchie tout besoin, évolution de contexte ou risque pouvant impacter le projet.

IV. DESCRIPTION DE LA MISSION

1. Périmètre des travaux

Intitulé	Type d'entreprise	Préfecture(s)	Sites / Ouvrages	Quantité
Extension de la direction régionale et préfectorale de l'élevage de Faranah	Entreprise générale	Faranah	Faranah centre, quartier Dandaya	1
Extension de la direction régionale et préfectorale de l'élevage de N'Zérékoré	Entreprise générale	N'Zérékoré	DRE N'Zérékoré, quartier Commercial	1
Extension et construction des directions régionales et préfectorales de l'élevage dans la région de Kankan	Entreprise générale	Kankan Mandiana Siguiri	DRE/DPE Kankan, quartier Energie DPE Mandiana, quartier Nomoussoulou DPE Siguiri, quartier Opération Riz Siguiri	3

NB : Le marché comprend une tranche ferme portant sur les trois sites de Faranah, N'Zérékoré et Kankan, et une tranche conditionnelle portant sur les deux sites de Siguiri et Mandiana. Les prestations sur ces deux derniers sites ne commencent qu'après notification écrite de leur activation par Expertise France.

Ce périmètre peut être élargi suivant les besoins d'Expertise France au compte d'autre projets en activité et dans la période de validité du contrat sans modification de l'objet de cette prestation. L'ATMOD proposera dans ce cas, une offre financière en avenant.

2. Livrables attendus

Livrable	Date de livraison
Compte-rendu périodique	Chaque semaine, une fois déployé sur les sites
Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE)	Octobre 2027
Rapport final	Octobre 2027

3. Coordination

le Chargé infrastructures, équipements et maintenance pour Expertise France sur le projet PEFFAG et l'Assistant à la Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour Expertise France en Guinée, seront les interlocuteurs du prestataire pour Expertise France.

Une réunion de lancement se tiendra après la notification du contrat.

Une coordination étroite avec les équipes du bureau d'études devra impérativement être mise en place dès la préparation des missions et jusqu'à leur finalisation. Des échanges réguliers seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

V. LIEU, DURÉE ET MODALITÉS D'EXÉCUTION

- **Lieu d'affectation** : Kankan / N'Zérékoré / Faranah, avec déplacements réguliers sur l'ensemble des sites du périmètre (Faranah, N'Zérékoré, Kankan, Mandiana, Siguiri).
- **Durée du contrat d'ATMOD** : 11 mois
- **Fréquence de suivi mensuel** : Supervision fixée à au moins (2) visites par site et par mois.
- **Date de démarrage** : Décembre 2026
- **Date de fin** : Octobre 2027
- **Délai d'exécution des travaux** : 9 mois

VI. CONTENU DES OFFRES

Les candidats transmettront leurs offres comprenant obligatoirement les documents suivants :

- Le RCCM
- Au moins deux (2) marchés d'ATMO et/ou de MOE assortis des attestations de bonne exécution pour le cabinet ;
- Le CV et attestations de travail du personnel mis à disposition pour l'exécution du marché ayant au minimum les qualifications suivantes :
 - Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 au moins en génie civil/rural ;
 - Dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la construction ;
 - Cinq (05) ans d'expérience dans le suivi de travaux de bâtiments à usage public ;
 - Deux (02) ans d'expérience dans le suivi de travaux de réhabilitation y compris adduction d'eau et énergie solaire.

- Note méthodologique et organisationnelle de suivi des travaux et de réalisation des missions suivant les différentes phases d'exécution des travaux, y compris les opérations de réceptions. La note inclura le détail des moyens matériels et outils mis à disposition ainsi que le planning proposé pour les supervisions.
- Offre financière détaillée suivant le cadre de proposition financière en annexe.

VII. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Note technique : 60 points

Critères	Pondération
Ingénieur en génie civil ou rural, justifiant de dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la construction, dont cinq (5) dans les bâtiments à usage public, et deux (2) dans le suivi de travaux de réhabilitation y compris adduction d'eau et énergie solaire	45 points
Note méthodologique et organisationnelle de suivi des travaux et de réalisation des missions suivant les différentes phases d'exécution des travaux, y compris les opérations de réceptions. La note inclura le détail des moyens matériels et outils mis à disposition ainsi que le planning proposé pour les supervisions.	15 points
Critère 2 : Prix	40 Points
Total	100

Note financière = $40 \times (\text{montant HT le plus bas des offres admises à l'évaluation financière} / \text{montant HT de l'offre évaluée})$.

NB : La note minimale requise à l'évaluation technique est de 40/60 points.

Attribution :

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure cotation finale. En cas d'égalité de note globale, départager les offres par la meilleure note technique.

X. ANNEXE

Cadre de proposition financière de la tranche ferme (N'zerekoré, Kankan et Faranah)

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant GNF HT
1	Rémunération	Homme/Mois	11		
2	Déplacement, frais annexes et Hébergement	Forfait	1		
3	Frais de communication	Forfait	1		
4	Frais d'impression et divers	Forfait	1		
Total tranche ferme					

Cadre de proposition financière de la tranche conditionnelle (Siguiri)

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant GNF HT
1	Rémunération	Homme/Mois	11		
2	Déplacement, frais annexes et Hébergement	Forfait	1		
3	Frais de communication	Forfait	1		
4	Frais d'impression et divers	Forfait	1		
	Total tranche conditionnelle				
	Total Siguiri				

Cadre de proposition financière de la tranche conditionnelle (Mandiana)

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant GNF HT
1	Rémunération	Homme/Mois	11		
2	Déplacement, frais annexes et Hébergement	Forfait	1		
3	Frais de communication	Forfait	1		
4	Frais d'impression et divers	Forfait	1		
	Total tranche conditionnelle				
	Total Mandiana				

XI. Modalités de remise des offres

Les offres technique et financières sont déposées au plus tard le **20 Octobre 2026 à 17H00** par mail à l'adresse marches.camgui@expertisefrance.fr avec objet du mail « Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la supervision des travaux de réhabilitation et d'extension des services d'urgences ».